



Bulletin No 43
1990

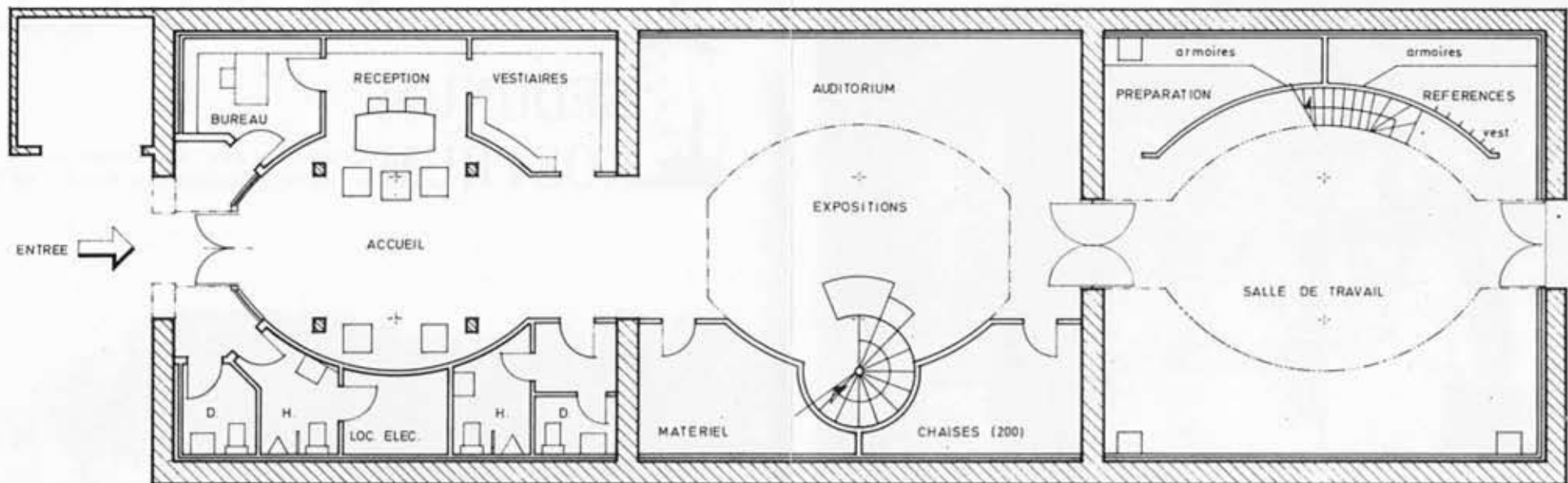
SEDUNUM

NOSTRUM

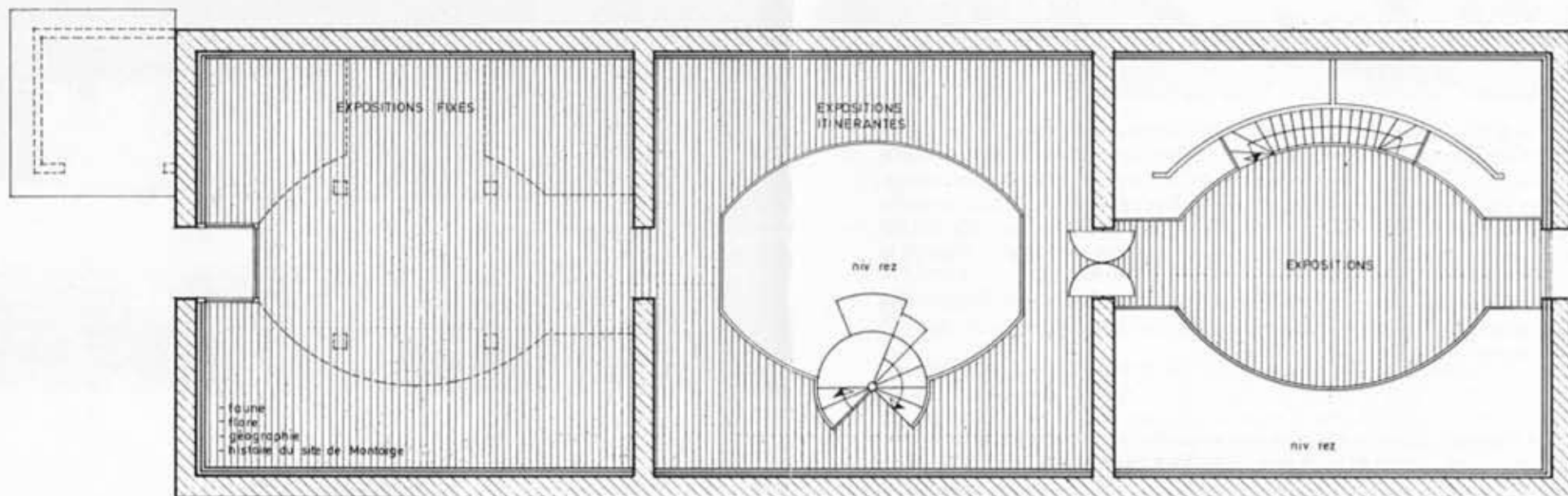
Association pour la sauvegarde
de la cité historique et artistique de Sion



Montorge
La Maison de la nature



Plan du rez-de-chaussée



Plan du premier étage

La Maison de la nature

Le 29 novembre 1989, la Commune de Sion a inauguré à Montorge la Maison de la nature dévoilant au public la nouvelle affectation du bâtiment de la Glacière qu'elle avait acquis en 1980.

La transformation de cet ancien entrepôt de glace, dirigée par l'architecte Bernard Ogier, a posé plusieurs problèmes délicats. La première difficulté consistait à isoler l'intérieur du bâtiment dont les murs ont à souffrir de la remontée des eaux du lac par capillarité. La seconde était peut-être plus délicate encore. Dès l'abord en effet, la Commune a adopté le parti de conserver non seulement la volumétrie du bâtiment existant mais aussi son aspect extérieur aux murs aveugles, bien connu des Sédunois qui fréquentent Montorge.

Cette volonté posait le problème de l'éclairage pour lequel on a trouvé des solutions originales. De part et d'autres du bâtiment, les anciennes ouvertures boisées ont d'abord été remplacées par des baies vitrées métalliques. A l'est, au niveau de l'entrée, ces baies ont, de plus, été disposées en retrait à l'intérieur du bâtiment, ce qui permet d'augmenter la pénétration de la lumière.

A l'intérieur, trois espaces se succèdent d'est en ouest. A l'origine, ils comportaient sans doute tous des planchers entre le rez-de-chaussée et l'étage, mais avant la restauration, un seul de ces planchers était conservé à l'est. Afin de permettre une meilleure circulation de la lumière, deux de ces séparations horizontales n'ont été reconstituées que partiellement. Celle du milieu a été évidée dans sa partie centrale et celle de l'ouest, le long des murs latéraux. Cette disposition particulière permet par ailleurs une double lecture de l'espace : à travers les trois pièces d'un même niveau ou à travers deux niveaux simultanément.

Trois sections ont été réalisées sur ces deux étages. A l'est, un premier secteur, réservé à l'accueil, comprend un vestiaire, un bureau et des sanitaires accessibles de l'intérieur comme de l'extérieur ; au premier étage une salle d'exposition permanente est consacrée au site de Montorge, à sa faune, à sa flore et à son histoire. Au centre, une seconde salle destinée à des expositions itinérantes surmonte un auditorium pouvant servir à des conférences ou à des projections. A l'ouest une troisième section est réservée aux élèves des écoles, qui y trouvent au rez-de-chaussée des salles de préparations ou d'observation et à l'étage un espace pour accueillir la présentation des thèmes qu'ils auront étudiés.

Précisons encore que l'exploitation de la Maison de la nature sera assurée en collaboration avec les départements de l'Environnement et de l'Instruction publique du canton, la direction des écoles de Sion, la Ligue valaisanne pour la protection de la nature et la Murithienne.



Photo R. Schmid, Archives Cantonales

L'ancienne Glacière

Si l'histoire de la bière en Valais est bien connue, celle des deux bâtiments qui servent successivement à l'exploitation de la glace à Montorge reste plus difficile à établir.

Les plus anciennes mentions d'activité de brasseurs à Sion remontent aux premiers tiers du XIX^e siècle. A cette époque deux fabriques se font concurrence, l'une à Sion et l'autre à Bramois. Comme la dernière fermentation de la bière et sa conservation nécessitent l'emploi de glace, on a jugé bon de lier la construction de la première glacière, vaste hangar de bois, à l'activité de la brasserie bramoisienne, vers 1850. Au vu des archives de la Commune de Sion, on constate cependant que l'exploitation de la glace de Montorge est restée en mains privées jusqu'au début du XX^e siècle.



Un procès-verbal des services techniques de la Commune rapporte en effet qu'«en 1903, le 28 décembre, M. de Lavallaz vend, cède et remet à M. Fertig de la brasserie son exploitation de glace, ainsi que les immeubles de cette exploitation. En somme, il lui remet l'autorisation d'exploiter la glace du Lac de Montorge, conformément à son droit et tel qu'il en a joui jusqu'à ce moment là. Il se réserve cependant le droit de patinage sur le lac de Montorge, sans cependant entraver l'exploitation de la glace».

C'est peut-être à la suite de cette vente effectuée pour la somme de Fr. 9'000.- que la brasserie bramoisienne a procédé à la construction de la glacière en dur que l'on vient de rénover.

Sedunum Nostrum, Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion - Case Postale 2245 - **CH-1950 SION 2 NORD** - CCP 19-9921-3.

Mise en page, textes et photos: Dominique Studer, rédacteur responsable.

Imprimerie R. Curdy S.A. - Sion